



GIP FRANCE TELE NUMERIQUE

**PASSAGE A LA TELEVISION TOUT NUMERIQUE :
FRANCE TELE NUMERIQUE RAPPELLE LES OUTILS DESTINES A BIEN INFORMER
ET A PROTEGER LE CONSOMMATEUR**

A deux semaines du passage en Île-de-France, France Télé Numérique recommande à chacun de se renseigner pour éviter toute désinformation liée au passage au tout numérique et de ne pas hésiter à faire jouer la concurrence.

France Télé Numérique rappelle notamment qu'il n'est pas obligatoire de changer de téléviseur pour passer au tout numérique. Pour les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau, un simple adaptateur TNT branché au téléviseur par une prise Péritel suffit pour recevoir les chaînes de la TNT.

Par ailleurs, les foyers âgées de 70 ans ou plus ou souffrant d'un handicap de plus de 80 % ont droit à l'assistance technique prévue par la Loi par laquelle ils peuvent bénéficier gratuitement d'une aide au branchement et à la recherche et mémorisation des chaines.

Un dispositif d'accompagnement a été mis en place pour informer, aider et accompagner les téléspectateurs vers la télé tout numérique :

- **Un Guide complet** a été envoyé à tous les foyers franciliens. Il est téléchargeable sur le site : <http://www.tousanumerique.fr/ou-et-quand/guides-brochures/region/ile-de-france/doc/guide-501/>
- **Une tournée d'information et des guides d'information** ont été déployés sur le terrain pour porter l'information au plus près des 8 départements concernés. Pour connaître les prochaines dates de la tournée d'information de nos guides : <http://www.tousanumerique.fr/ou-et-quand/tournee-dinformation/region/ile-de-france/>
- **Le Centre d'appel Tous au Numérique** joignable au 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local) permet aux téléspectateurs de se renseigner et de bénéficier d'une véritable assistance téléphonique.
- **Le site Internet** propose toutes les informations sur le passage à la télé tout numérique : www.tousanumerique.fr

Par ailleurs, si l'achat de matériel supplémentaire ou l'intervention d'un professionnel s'avérait nécessaire, France Télé Numérique recommande de s'orienter vers des revendeurs ou antennistes ayant signé la charte « Professionnels agréés Tous au numérique ». Avec la signature

de cette charte, les professionnels prennent 5 engagements précis à l'égard des consommateurs. La liste des signataires de la charte et leurs adresses sont disponibles sur le site Internet ou auprès du centre d'appel.

Enfin, en cas de démarchage, FTN appelle les téléspectateurs à faire preuve de vigilance. Dans le contexte du passage au tout numérique, et des craintes quant à un éventuel écran noir, des démarcheurs peu scrupuleux peuvent parfois être tentés de vendre du matériel ou des abonnements non-indispensables ou à des tarifs exagérés.